

AVENANT N° 1 à Marché TNAB-SETHYP - N° 810 -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché a été signé le 12 FEVRIER 1972 (approbation de Monsieur le Préfet du 5 Juillet 1972) avec le Bureau d'Etudes "T.N.A.B. - S.E.T.H.Y.P." Groupement d'intérêt économique dont le siège social est à AIX EN PROVENCE Place Romée de Villeneuve pour mener les études nécessaires à l'établissement du P.O.S.

Ce groupement a décidé de modifier la structure juridique de son organisation et a pris la nouvelle dénomination de : "INGENIERIE pour l'infrastructure, le bâtiment et l'aménagement" sous le signe : A.B. 2i, et s'est transformé en Société anonyme. Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 pour régularisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Le Maire est autorisé à signer l'avenant par lequel A.B. 2i se substitue à T.N.A.B.-S.E.T.H.Y.P. pour les missions prévues dans le marché du 12 FEVRIER 1972 approuvé par Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle le 5 JUILLET 1972.